REÇU EN PREFECTURE
le 19/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20210318-D21_08-DE

2021/0010

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mars 2021

N° 21/08

OBJET :
Approbation du compte de gestion 2020

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit mars à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de conférence du SDIS 84, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Monsieur Jean-François LOVISOLO, Monsieur Alain OUDARD, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Carine BLANC, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Madame Sylviane FERRARO, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ.

Etaient absents et excusés : Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU, Monsieur Anthony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE.

Etaient représentés : Madame Corinne TESTUD-ROBERT a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour la représenter et voter en son nom, Madame Laurence CHABAUD-GEVA a donné procuration à Monsieur Jean-François LOVISOLO pour la représenter et voter en son nom, Madame Valérie MICHELIER a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour la représenter et voter en son nom.

Le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le payeur départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

REÇU EN PREFECTURE
le 19/03/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-084-288400039-20210318-D21_08-DE

Considérant la gestion normale,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2020.

Pour extrait conforme,

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère éxécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 25/03/2021

CENTRE DE GESTION 84